

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
lundi 17 septembre 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS (**président**), Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés : -.-

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président :
 - MM. VOUTAT et SCHMITZ auront quelques minutes de retard.
 - M. Mathieu ERBEIA a démissionné avec effet immédiat pour des raisons professionnelles et familiales.
- M. BRICHET : nous n'avons pas de nouvelles du service des votations, à ce jour, concernant son remplaçant.
- M. le président : M. Jeremy GARDIOL, remplaçant de M. Baptiste MARECHAL, ne pourra pas venir ce soir. Il prêtera serment lors de la prochaine séance du conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2011

Le procès-verbal est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je dois vous informer que deux employés communaux ne sont plus à notre service. Premièrement, notre archiviste a terminé son travail à fin août, la fin du contrat était prévue pour fin septembre. Nous avons conservé un petit montant dans le budget 2013 pour continuer de bénéficier de son savoir-faire pour les classements récents.

- Deuxièmement, M. Samuel CASTELLA nous a annoncé sa démission en juin. Nous lui avons demandé de réfléchir à cette décision importante. En juillet, il a signifié qu'il persistait dans sa volonté de démissionner. Il arrêtera son service pour les espaces verts de la commune à la fin du mois d'octobre. Il est actuellement en arrêt de travail à 100 %.
- Concernant la zone sportive et l'acquisition éventuelle de la parcelle GARDY, nous avons mandaté pour l'étude le bureau d'architectes AR-TER. Nous aurons bientôt un premier aperçu. L'étude avoisine les Fr. 100'000.- et couvre la zone sportive ainsi que l'acquisition éventuelle de la parcelle GARDY.
- Mme CHRISTE : ce montant couvre-t-il seulement l'étude ?
- Mme le Maire : l'étude devrait couvrir la procédure de demande de renseignement.
- M. FOËX : qui a présidé au choix de l'entreprise AR-TER ?
- Mme le Maire : nous-mêmes.
- M. le président : c'est une décision interne de l'exécutif, cette question est inappropriée.
- Mme le Maire :
 - Par rapport au déploiement de la fibre optique, nous avons reçu une lettre des SIG. Vous savez que Vandœuvres est dans la zone verte, qui est faiblement densifiée et donc vouée à être couverte tardivement. Cette lettre nous informe que Swisscom va développer une nouvelle technologie, appelée vectoring, qui permettrait d'importants débits sur de petites distances, et éviterait de gros travaux de génie civil pour raccorder les 200 derniers mètres entre les derniers relais et les maisons. Internet arriverait dans les foyers par le fil en cuivre du téléphone. Un développement du réseau plus rapide que prévu pourrait être réalisé, à condition que les essais qui seront effectués dans certaines communes de Suisse soient couronnés de succès.
 - Concernant l'ACG, aucune décision importante n'a été prise à la dernière séance de la semaine dernière. En revanche, des élections de représentants de l'ACG aux conseils d'administration des TPG et des SIG ont eu lieu. Pour les SIG il faut savoir que ce sont les conseillers municipaux qui élisent les représentants lorsqu'il y a plusieurs candidats. Le canton est découpé en trois régions (rive gauche, Arve-Rhône et rive droite) Sur la rive gauche, il n'y avait qu'un seul candidat, le Maire d'Anières, M. Patrick ASCHERI. Pour les autres communes, les conseillers municipaux ont voté par correspondance.
 - Un redressement du plan financier sur quarante ans de la CAP (caisse de retraite des employés communaux et des SIG) est nécessaire. La CAP deviendra une fondation de droit public intercommunale. Depuis le début de l'année, il y a eu des problèmes boursiers et il a fallu prendre en compte des modifications du taux technique, soit tout ce qui détermine les perspectives des rendements des capitaux, ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie. Malgré le retard, ces délibérations vous parviendront d'ici la fin de l'année, car toutes les modifications doivent être prêtes et approuvées pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
 - Venez au marché hebdomadaire sur la place, il serait dommage de le voir disparaître.
- M. le président : il y a eu un petit incident, car la fleuriste n'a pas été citée sur la liste des participants. Elle était un peu fâchée.
- Mme TURRETTINI : malheureusement, son nom n'est pas apparu sur le tous-ménages.
- Mme CHRISTE : nous nous sommes excusés et avons corrigé cet oubli : dorénavant, la fleuriste est mentionnée sur le site de la commune. Concernant le marché, nous nous avons déconseillé d'organiser un marché pendant les vacances scolaires, car il y a moins de monde. D'autre part, ils ont décidé de commencer le mardi suivant la rentrée des vacances scolaires officielles, or on sait très bien qu'à Vandœuvres, il y a beaucoup d'élèves qui fréquentent les écoles privées, ce qui peut expliquer une baisse de la fréquentation. Enfin, nous avons

décidé de commander des banderoles avec de belles photos de fruits et légumes. Le marché apparaît de façon permanente sur la page d'accueil du site de la commune.

- M. le président : les exposants sont-ils satisfaits ?
- Mme CASTELLA : certains sont satisfaits, d'autres pas.
- Mme CHRISTE : certains sont partis. Si certains ne sont pas contents, nous les remplacerons.
- M. le président : on constate un cercle d'habitues, cela amène de l'animation.
- Mme CASTELLA: les commerçants sont très soudés.
- Mme CHRISTE: les gens sont contents, les retours sont très positifs : ça fait vivre la place. Les petits détails pourront être réglés peu à peu. Les gens apprécient d'avoir un marché le matin, celui de Cologny est l'après-midi.
- M. FOËX: il y a un marché chaque jour dans chaque commune.
- Mme VERMEIL : je vous remercie pour tout le travail.
- M. VOUTAT : j'ai entendu parler d'une idée originale venant des Etats-Unis pour soutenir les petits commerçants: il s'agit de réunir beaucoup de gens, qui s'engagent à dépenser X francs au jour J dans une épicerie ou sur un marché. Le comité pourrait décider que nous nous rendions tous au marché et dépensions une somme fixée à l'avance.
- M. FOËX : l'idée est très américaine et fort peu protestante.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : deux informations concernant la commission des bâtiments. Nous avons demandé, après le vote de la délibération concernant le parking, à l'architecte Bernard ERBEIA de préparer toute la procédure pour déposer une APA. Nous avons envoyé un courrier à tous les habitants des immeubles. Puis un tous-ménages a été envoyé à la population. À la suite du courrier aux habitants des immeubles, nous avons reçu quelques lettres de locataires qui ont mal réagi à ce projet, surtout parce qu'on n'attribue pas une place de parking à chaque appartement, par souci de rentabilité. Il y a un système de comptage qui permet de conserver assez de places pour les habitants qui ont un abonnement. Nous répondrons aux habitants. Tous ces remarques et conseils seront analysés, nous sommes ouverts et trouverons une solution en concertation avec la régie.
- M. le président : je relaie la position de certains locataires. C'est la lettre de la régie expliquant que le parking allait changer d'affectation et devenir sans places attitrées qui a mis le feu aux poudres. Une pétition circule. Les habitants n'y sont pas opposés, mais se demandent, par exemple en cas de manifestation, comment cela va se passer si toutes les places sont prises ? Il est nécessaire de bien communiquer sur les intentions de la commune concernant la nouvelle affectation du parking.
- M. le président donne lecture d'une lettre des habitants de l'immeuble.
- Mme CHRISTE : pourquoi ne pas attribuer 21 places ? Les locataires paient, peu importe s'ils utilisent leur place ou pas. Je ne comprends pas la démarche, je suis sûr qu'ils sont d'accord de payer plus pour avoir leur place attribuée.
- Mme ERMACORA : je m'étonne de cette décision, je trouve légitime que les habitants souhaitent avoir leur place de parking. Généralement, la mutualisation des parkings se fait soit dans des parkings publics, soit dans des parkings professionnels. Je trouve que les habitants devraient bénéficier d'une place attribuée.
- M. le président : un autre élément concerne les habitants à mobilité réduite, comme les personnes âgées, dont on peut comprendre l'inquiétude. Par ailleurs, il faut distinguer les parkings dont la seule fonction est d'attribuer des places publiques et les parkings mixtes.
- M. GARDIOL: nous en avons parlé en commission : nous avons pris la décision d'essayer ce système à titre expérimental, et si cela ne marche pas, nous arrêterons et attribuerons une place à chaque locataire. L'avantage est une meilleure rentabilité.
- Mme VERMEIL : actuellement, paient-ils et ont-ils une place attitrée?

- GOURDOU-LABOURDETTE : au début, ils payaient 150 francs une place de parking attribuée. Maintenant, c'est gratuit depuis 10 ans et ils ont une place attribuée.
- M. le président : aucun n'est au bénéfice d'un bail pour un parking. Formellement, il n'y a rien. Dans les faits, certains ont des places sur lesquelles il y a un potelet avec télécommande. J'entends bien que l'exécutif traite cette affaire, reçoive les habitants, avant toute autre nouvelle mesure.
- Mme le Maire : il y a eu un tous-ménages. Soit nous n'informons pas assez, soit trop. Ici, c'est un paragraphe qui sème la zizanie. Nous sommes à l'écoute et rien n'est définitif pour l'instant. Nous reprendrons le dossier, particulièrement en commission des bâtiments. Ceci dit, il y a une incompréhension. Les locataires auront toujours une place, elle ne sera simplement pas attribuée. Un système électronique permettra de préserver un nombre suffisant de places libres. Ce système est nouveau et fonctionne ailleurs, je ne vois pas pourquoi il ne fonctionnerait pas ici. Si les locataires partent la journée, pourquoi ne pas rentabiliser ces places ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a des usagers qui ne sont là que la journée, et d'autres que le soir. Il y a une marge qui permet que le système fonctionne.
- M. le président : le dossier est aux mains de l'exécutif qui se chargera de traiter les doléances.
- Mme CHRISTE : si je me souviens bien, au rez-de-chaussée, il y avait une histoire de barrière pour les professionnels.
- M. le président : oui, concernant l'affectation de places pour des camionnettes, une remarque a été faite, car ce n'est pas une zone prévue pour les véhicules professionnels, les immeubles sont locatifs.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant la maison Bianchi, nous avons demandé à M. et Mme BONNET de chiffrer une nouvelle étude pour faire deux appartements et des locaux de bureaux ou d'utilité publique. Leur estimation s'élève à Fr. 110'000 francs. Je la présenterai en commission.
- M. FOËX : il y a eu des remarques concernant le cimetière qui est bien suivi par M. Nicolas SUPHAPHON, qui se charge de son entretien. Le cimetière n'est pas à l'abandon, les herbes folles seront éradiquées. Nous aurons un cimetière tout à fait helvétique.
- M. GARDIOL: nous avons décidé de ne plus mettre d'eau dans le miroir d'eau car cela coûtait cher, or n'y a-t-il pas de nouveau de l'eau ?
- M. FOËX: oui, mais c'est devenu une petite mare avec des nénuphars. Il y a par ailleurs sous le miroir d'eau un assez grand local technique qui n'est plus utilisé et qui pourrit. Comme il y a des émanations, il faudra le combler.
- M. CHRISTE: qui est M. SUPHAPHON ?
- M. FOËX : c'est un vacataire pour le cimetière.
- M. SCHMITZ : qu'en est-il du petit parc du chemin de la Seymaz ?
- M. FOËX : j'en ai discuté ce matin avec M. SUPHAPHON. Il m'a dit qu'il avait eu beaucoup de travail, car après des travaux, des individus ont jeté les remblais dans le petit parc.
- Mme ERMACORA: il est dans un état pitoyable. Il y a de plus en plus de déchets et je ne suis pas sûr que ce soit l'œuvre des ouvriers.
- Mme le Maire : il convient de préciser que M. SUPHAPHON a remplacé M. CASTELLA depuis ses soucis de santé. Dans le mandat, nous n'avions pas mentionné le petit parc, il ne pouvait donc pas le savoir.

3. Communications du Bureau

- Pas de communication, le bureau ne s'est pas réuni cet été.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 11 septembre 2012 - ouverte à l'ensemble du conseil municipal*

- **PRESENTATION BUREAU A-ARCHITECTES (MME BARBARA TIRONE) :**
bureau choisi par M. BRAGHIERI, mandataire de l'Esplanade, pour le représenter à Genève.

- Association à part entière : A-Architectes associé pour élaborer les phases étude, mise à l'enquête et exécution du projet.
- Il s'agit d'une association solidaire qui forme une seule entité, selon la norme 1023 de la SIA. Le for est à Genève mais les deux bureaux sont liés et coresponsables, régis par le droit cantonal genevois car le projet est sur sol genevois avec un maître d'ouvrage genevois. Contractuellement, M. BRAGHIERI, en tant que lauréat du concours, reste le titulaire responsable et le répondant légal devant la loi.
- Entente et connaissance de chacun, ce qui est essentiel pour la bonne collaboration et le bon déroulement des différentes phases.
- Bureau à Genève depuis 2002, 2 associés 8 collaborateurs :
 - Projets à Lancy : réaménagement d'un centre sportif terrain et équipement 25 mio ;
 - Chêne-Bougeries : rénovation d'un bâtiment avec 4 logements ;
 - Ville de Genève
 - Veyrier : immeubles de logements en cours
- A l'habitude de travailler avec des entités publiques - bonne connaissance et approche des institutions du canton.

Présidente CMNS depuis juin dernier, Mme TIRONE précise qu'elle agit en tant qu'architecte, membre expert dans une commission indépendante, distincte de l'Office du patrimoine (service de l'Etat). Il s'agit d'une activité politique et culturelle: les architectes concernés par des projets se refusent dans les dossiers où ils sont impliqués pour que cette commission puisse assurer une neutralité dans le jugement des projets.

- Mme TIRONE a exprimé sa sensibilité et son intérêt de longue date au développement durable ; elle est en contact notamment par l'EPFL où elle a travaillé avec des spécialistes du développement durable.
- **PLANIFICATION A VENIR**
 - EVALUATION DU CREDIT D'ETUDE : phase d'étude pour laquelle les architectes ont évalué un crédit d'étude, transmis et expliqué oralement à la CATU
 - Cette évaluation doit être étudiée plus précisément par l'Exécutif et doit être vue en commission financière avant d'être votée par le Conseil municipal
 - Crédit de 1.2 mio constitué par les honoraires des mandataires spécialisés qui doivent préparer le dossier de mise à l'enquête avec les architectes : il s'agit :
 - ingénieur civil + de 250'000.- donc AIMP 15% de 6.5 mio
 - ingénieur CVSE si on sépare E 35'000.- de CVS 75'000.- on peut faire une procédure par invitation avec 3 bureaux sélectionnés par exemple
 - ingénieur géothermie 6'855 et 9'500.-
 - honoraires architectes pour phase étude
 - géomètre implantation des gabarits 2550.-
 - quelques mandants peuvent intervenir à la phase travaux et pas nécessairement phase mise à l'enquête :

- ingénieur déchets
- ingénieur sols
- ingénieur sécurité
- Architectes ont approchés SIG concernant :
 - Réseau en place prêt pour de nombreux logements
 - Producteur énergie
 - Récupérateur d'eau
- PROCEDURE AIMP POUR INGENIEUR CIVIL :
 - La commune doit donner ses objectifs énergie aux architectes pour établir le cahier des charges des ingénieur CVS ; peut élargir le domaine d'intervention de l'étude aux bâtis communaux voisins.
- DECISIONS ET CHOIX A PRENDRE PAR COMMUNE POUR MISE À L'ENQUETE
 - Exécutif avec commission doit donner objectifs de la commune concernant :
 - quels objectifs en termes de rendement ou plus précisément quel profil de rendement cherche la commune
 - nombre et type de logements en fonction du rendement visé et des besoins
 - précisions sur la qualification des aménagements extérieurs
 - choix de locaux publics en sous-sol ou non
- **PROFESSIONNEL REPRESENTANT LA COMMUNE DANS LE SUIVI ESPLANADE** : sur le principe, l'engagement d'un mandataire professionnel a été accepté à la majorité. La commune a besoin d'un professionnel de la construction pour le représenter et suivre le travail des architectes.
 - Les profils recherchés divergent selon les commissaires :
 - économiste de la construction : plutôt en phase d'étude ou de manière ponctuelle
 - professionnel avec l'expérience de direction de travaux qui démontre capacité de tenir plan financier d'un chantier de cette envergure, d'en contrôler les coûts, de suivre les aspects techniques, notamment ce qui touche à l'énergie, suivre l'exécution et le chantier. Intervention de ce professionnel dès la phase d'étude (pour établir objectifs et suivre les appels d'offres) mais surtout en phase d'exécution.
 - Il a été proposé que la CATU entende quelques personnes dont le profil pourrait correspondre, appuie l'exécutif dans le choix du mandataire, le choix se faisant sur dossier et présentation du candidat. Des propositions de candidats sont à envoyer à la mairie ces prochains jours afin de pouvoir organiser une CATU pour les auditionner.
- **GROUPE DE TRAVAIL**
 - Débat sur le bien-fondé d'un groupe de travail pour suivre le projet de l'Esplanade avec l'Exécutif
 - Débat sur le cahier des charges de ce groupe de travail
 - LE GROUPE DE TRAVAIL EST SOUHAITE PAR L'EXECUTIF POUR DONNER LES OBJECTIFS DE LA COMMUNE ; L'EXECUTIF RESTE LE PILOTE ET L'ORGANE QUI TRANCHE DANS LES CHOIX A FAIRE.
 - **VOTE SUR 2 OPTIONS DE TRAVAIL :**
 1. L'Exécutif se fait appuyer par le groupe de travail pour donner les directives du projet ; l'Exécutif informe le CM des choix et le CM lui vote les crédits nécessaires.
 2. Sur la base des dossiers en cours des architectes, l'Exécutif tranche et propose sa conclusion à la commission ATU qui donnera son avis au

Conseil municipal. Comme dans l'option 1, le CM vote uniquement les crédits.

3. <u>Option 1.</u>	<u>Option 2.</u>	<u>Abstention</u>
4. 3 voix favorables	3 voix favorables	2 abstentions

DECISION

- **Au terme de la discussion engendrée par ce vote, il est finalement décidé que l'Exécutif sera appuyé par un groupe de travail pour prendre des décisions sur les propositions émises par les architectes et experts et en référera au Conseil municipal. Il n'y aura pas de jetons de présence pour ces réunions.**

Nomination et fonctionnement des membres du groupe de travail

- Chaque groupe politique doit être représenté.
- Le groupe de travail accompagnera l'Exécutif qui souhaite être secondé dans ses démarches.
- L'Exécutif émettra les propositions sur lesquelles le groupe travaille
- Les commissaires intéressés par cet engagement sont désignés comme suit.

Il s'agit de :

Mme Gilonne VERMEIL, présidente de la commission ATU

Mme Véronique CHRISTE

Mme Floriane ERMACORA

M. Jean-Pierre GARDIOL, président de la commission Bâtiments

M. Christophe IMHOOS

M. Hervé DESPLAND, président de la commission Energie et développement durable

+ un membre de l'Exécutif qui sera présent à chaque séance, selon les disponibilités de chacun.

LES MANDATAIRES ET ARCHITECTES EPAULERONT LE TRAVAIL DE CE GROUPE

- **Une prochaine séance de la commission financière** devra être programmée afin d'étudier et préavisier sur le crédit d'études d'un montant estimatif de 1.2 mio de francs en vue de la délibération ad hoc qui devra être avalisée par le Conseil municipal de la séance du 6 novembre 2012. **D'autre part la commission financière doit se pencher sur la planification financière du projet dans son ensemble et sur le long terme.**
- M. le président : le crédit d'étude sera étudié en commission financière le 8 octobre. L'autre objet à traiter est celui de l'architecte-conseil. Il n'y a pas eu de décision de la commission, les choses restent ouvertes.
- M. STALDER : je n'ai pas pu assister à cette commission élargie, j'ai l'impression que les gens qui veulent aller dans la commission ad hoc veulent juste donner leur avis sans connaissances. Prenez un conseiller technique pour cette commission.
- Mme ERMACORA : tu as raison, il ne faut pas jouer les architectes, les buts essentiels sont l'expression des besoins de la commune, qui seront transmis aux experts qui les traduiront en termes techniques.
- M. GARDIOL : cette commission est là pour donner les choix politiques : va-t-on rendre cet immeuble autonome en matière d'énergie ? Une fois le crédit voté, c'est à l'exécutif de suivre le dossier et ça roule.

- M. STALDER : c'est un choix extrêmement important, il faut un ingénieur-conseil pour connaître les prix précisément.
- Mme VERMEIL : ce compte-rendu était difficile à rédiger, les débats étaient à bâtons rompus. Il y a eu un premier débat sur la question d'engager un mandataire professionnel. La deuxième chose est le groupe de travail. Ce sont deux questions distinctes. De toute façon, nous engagerons un ingénieur. Dans les réunions du groupe de travail pilotées par l'exécutif, le groupe n'est là que pour donner les objectifs.
- Mme le Maire : un point reste obscur. Quand commence le mandat de l'expert ? Il y a d'abord le groupe de travail en présence des architectes. Puis quand tout cela est clair et qu'on s'engage dans la construction, on a besoin d'un architecte-conseil pour la suite.
- Mme VERMEIL : dans les débats, la question a été posée de savoir si l'expert devait avoir un profil d'économiste de la construction. Vous devez décider si vous le voulez ou pas.
- M. SCHMITZ : le conseil doit être là de A à Z. Il doit pouvoir suivre tout le projet.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : suivre tout le projet fait partie du cahier des charges de notre architecte. Après que nous aurons déblayé et pris les grandes décisions, l'expert viendra suivre toute la procédure.
- M. PRADERVAND : quelqu'un de neutre doit être mandaté, nous voulons faire les meilleurs choix stratégiques et économiques. Il défendra les droits de la commune. Il faut quelqu'un dès le début pour éviter de se rendre compte à la fin du projet qu'on aurait pu économiser de l'argent.
- Mme VERMEIL: les architectes feront toutes les tâches, étude, exécution, etc. En plus, au vu de l'ampleur du projet, la commune doit s'entourer d'un professionnel comme garde-fou.
- Mme ERMACORA: j'abonde dans ce sens, il faut avoir quelqu'un tout le long.
- M. le président : tout le monde est-il d'accord sur cette approche ?
- M. GARDIOL : le premier travail de cette commission sera d'auditionner les personnes qui pourraient jouer ce rôle et choisir
- Mme TURRETTINI : qui établira cette liste de candidats ?
- M. GARDIOL : tout le monde peut proposer quelqu'un.
- M. DESPLAND : si vous voulez officialiser cette commission, il faut la voter en conseil municipal.
- Mme de HALLER : il y a eu un vote en commission, pas besoin de revoter ce soir.
- Mme VERMEIL : si le compte rendu de la commission est accepté, le principe du groupe de travail aussi.
- M. FOËX : est-ce que certaines personnes qui n'étaient pas présentes à cette commission auraient voulu participer au groupe de travail ?
- M. le président : le groupe a été constitué selon le critère de la représentation politique, et des discussions préalables au sein des groupes ont été faites. Ne modifions pas l'équilibre trouvé.
- Mme VERMEIL: je tiens à préciser que nous votons le principe d'un groupe de travail et non pas d'une commission ad hoc.
- **M. le président soumet au vote :**
- **Êtes-vous d'accord pour la constitution de ce groupe de travail ?**
- **La constitution du groupe de travail est acceptée par 13 oui et une abstention.**
- Mme VERMEIL : je ne souhaite pas que les trois membres de l'exécutif siègent ensemble dans ces réunions.
- M. FOËX : s'il faut que venions à trois, nous viendrons.

- M. DESPLAND : ce groupe de travail n'est pas définitif, il est à l'essai.
- Mme VERMEIL : j'aimerais que l'exécutif vienne après un débat interne. Une position commune au sein de l'exécutif doit être définie avant de venir en commission.

5. Projets de délibérations

- Néant

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Questions écrites ou orales

- M. GARDIOL : le nouveau règlement du conseil est-il sur le site Internet de la commune ?
- M. BRICHET : nous allons le mettre.

8. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

9. Propositions individuelles et questions

- Néant

10. Date de la prochaine séance

- **séance n° 11 : mardi 6 novembre 2012 à 19h30**

11. Divers

- M. DESPLAND : je veux vous parler de la journée de l'énergie renouvelable et de la revalorisation des déchets du 22 septembre prochain. Je remercie l'exécutif qui a travaillé d'arrache-pied pour tout organiser en quatre mois. Il y a des conférences avec des intervenants de qualité, ciblées sur le développement durable. Grâce à une collaboration avec Mme DECHAMBOUX, nous avons pu impliquer les élèves de l'école. Le budget atteindra environ Fr. 20'000.- pour donner un ordre de grandeur. Un article paraîtra dans *La Tribune de Genève* et une annonce sera faite sur *One fm*. Nous attendons votre aide. À la fin de la journée, vous êtes les bienvenus pour un apéritif dînatoire. Si vous avez des questions concernant le budget, adressez-vous à M. STALDER ou à moi-même.
- M. STALDER : félicitations à toi. L'important pour moi était de respecter le budget. Nous avons beaucoup travaillé pour éditer le flyer. Je remercie d'ailleurs ton beau-frère qui a trouvé l'idée du tournesol pour l'illustration.
- M. DESPLAND : il faut dire qu'éditer un flyer exige que chaque mot, chaque image soit validée par l'ensemble des participants.
- M. le président : un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation, vous avez beaucoup travaillé. Le comité a fonctionné sur un temps extrêmement court.
- Mme CHRISTE : c'était un immense plaisir de travailler dans ce groupe, c'était convivial et l'ambiance de travail était excellente.
- Mme le Maire : ne m'en voulez pas si je pars à partir de 13h, j'ai un autre engagement.
- Par ailleurs, j'aimerais rappeler que c'est l'exécutif qui gère les relations avec le personnel communal et les mandataires. Cet été, des membres du personnel nous ont demandé qui donnait les ordres et des mandataires ont été sollicités directement, sans passer par l'exécutif. Ce rappel général ne vise personne particulièrement au sein de ce conseil. Gardons simplement à l'esprit que c'est l'exécutif qui convoque le personnel, sinon cela pose des problèmes de compréhension. Ma remarque ne vise pas particulièrement le

comité d'organisation de la journée de l'énergie renouvelable, qui a remarquablement travaillé.

- Mme le Maire : le rapport administratif 2011 va bientôt sortir. Je répète qu'il faut penser aux photos. Nous n'avons plus de photographe officiel. C'est dommage qu'il n'y ait plus de photos prises systématiquement lors de manifestations communales. Nous en manquons lorsque nous en avons besoin.
- Mme CHRISTE: Mme JORNOD a beaucoup de photos de ce qui se passe dans la commune, car elle dispose de celles de la *Coquille*.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le 27 septembre, la commission Ecole se réunira et, comme d'habitude, tous les conseillers sont invités au repas à 20h00. Et le 3 octobre, ceux d'entre vous qui peuvent se libérer sont les bienvenus à la sortie des Aînés.

12. Dossier de naturalisation (huis clos)

- Point non traité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le secrétaire du conseil municipal

Hervé DESPLAND

Le président du conseil municipal

Christophe IMHOOS